



Totoblo au CA du CHU : Prézidan l'évêlé mové !!

Camarade, collègues du CHU,

Nous publions ci-après le texte intégral de la déclaration faite par le Président Jacques BANGOU lors du Conseil d'administration du Mercredi 29 Juin 2005.

Cette déclaration déterminée, témoigne de tous les errements de JOLIVIERE que nous n'avons cessé de dénoncer.

Le camp des taureaux, et de ceux qui revendiquent la liberté de penser, d'agir et de contester, se révèle et oblige nécessairement les **Kapons** à se découvrir.

Un nouvel hôpital, dans de nouveaux murs, avec un personnel fier et disponible, autour d'un projet médical et un projet social offensif et en cohérence avec les enjeux de santé publique est en train de se construire, **menm si pou sa, fò ti mal la mô an film'ay.....**

*Mesdames, Messieurs les administrateurs
du CHU de Pointe-à-Pitre/Abymes,
Monsieur le directeur,*

Après de nombreux mois de procédure dont le CA de cet établissement a été écarté il vous est demandé aujourd'hui d'avaliser cette mise à l'écart, d'entériner la mise à mort du fonctionnement collégial du CHU et de voter sans état d'âme pour un plan directeur qui vous est présenté, habillé d'une grossière mise en scène pour donner l'illusion de la réflexion. Présentation qui n'a pour but que de diriger votre choix vers une décision pré établie par le directeur seul ou au sein de petits cénacles qui en aucun cas ne représentent votre CA.

Ayant subi en votre nom la mise à l'écart organisée du CA des étapes de préparation au projet directeur, je me suis

promis de faire le point le jour où cette question viendrait inexorablement à être présentée. C'est une question de forme. C'est également une question de fond si l'on considère la bonne marche des institutions d'un établissement comme le notre.

Je souhaiterais d'abord rappeler que c'est ce CA, donc vous chers collègues, qui avez permis que le CHU envisage de sortir de l'impasse dans laquelle il se trouve en refusant, pour la première fois depuis plus de 12 ans de délibérations, de poursuivre une spirale inflationniste, irréaliste et sans perspective de confortation réhabilitation du bâtiment actuel, tout particulièrement de ses tours Sud et Nord.

C'est ce CA qui a ouvert plusieurs champs possibles de constructions nouvelles en abordant les problématiques de la RHI de Sonis, du morne Daran, des espaces situés au delà de ce morne vers Blanchard et l'université. C'est ce CA qui a formellement posé la

problématique d'ouverture d'espace nouveaux et qui a entériné après bien des discussions âpres certes, mais témoin d'un débat vivant au sein de l'institution, l'externalisation des services techniques.

C'est d'ailleurs en votre nom, que même après le départ du directeur précédent, monsieur LOIR, et en attendant la nomination d'un nouveau directeur, que j'avais personnellement entrepris des rencontres avec les syndicats et le personnel dans la volonté de faire que le débat soit ouvert et prenne en considération les aspirations de tous.

Certes, il n'était pas question d'externaliser l'ensemble de l'offre de soins apportée par le CHU, mais les conditions d'un débat ouvert, contradictoire, riche avec en perspective une décision consensuelle pour bâtir l'avenir de la santé en Guadeloupe était ouverte.

Ce rappel pour indiquer que la volonté hier et aujourd'hui, de perspectives nouvelles pour un outil plus performant a été d'abord celle de ce CA conformément à ses prérogatives.

Las, la volonté arrêtée de construire à tout prix un nouveau navire amiral portant la signature du chef, hors réalité de l'existant, hors des considérations publiques des champs de l'organisation du territoire de notre pays, des impacts sociaux, des impacts économiques, de l'analyse du déplacement des populations, hors simplement du SROS sauf à adapter celui-ci à de nouvelles contraintes induites, a

conduit à nous préparer un semblant de choix sur lequel on vient en bout de course demander notre avis cette fois ci dans l'urgence.

Monsieur le directeur de l'ARH, monsieur PETIT s'était fait l'écho des inquiétudes qui étaient les nôtres et a fait des rapports réguliers au ministère pour attirer leur vigilance sur la non concertation. Il s'en est suivi une note de cadrage extrêmement précise du ministère pour rappeler les contraintes obligatoires de la préparation de ce plan directeur:

- concertation,*
- analyse obligatoire et exhaustive de tous les schémas possibles ouverts à la reconstruction*
- analyse de toutes les contraintes entraînées par les différentes propositions.*

Mieux, le Ministère a en urgence dépêché, en début d'année et suite à ces rappels, un haut responsable afin qu'il lui soit rendu un compte rendu d'étape.

Ce n'est d'ailleurs qu'au prétexte de ce contrôle imposé par le

Ministère et ayant réclamé ma présence pour habiller cette rencontre formelle qu'il m'a été présenté une ébauche des travaux d'approche du plan directeur. Présentation rapide, inélégante, à la limite de l'impolitesse dans les locaux d'une société privée à Dugazon, par des présentateurs pressés par une autre réunion et muette devant les remarques formulées par moi ce jour.

Cette brève rencontre imposée aura été la seule qui en près d'un an aura fait semblant d'intéresser le président du CA à la construction du plan directeur. J'ai donc fait remarquer dès cette rencontre que le CA et son président n'ont

jamais, et cela reste vrai à ce jour, été destinataires de la lettre d'intention censée avoir conduit les travaux préparatoires confiés auprès d'une société pour laquelle il n'y a pas eu débat dans ce conseil et qui aura auditionné tout le monde sauf les membres du CA et son président.

*Au contraire la mise à mort de l'instance décisionnelle qui est la notre à continuer à se mettre en place avec méthode. Non présenté au CA le projet du plan directeur n'en a pas moins été présenté à l'ensemble du personnel hospitalier dans le journal « **moun l'Opital** ». D'autres que moi m'on fait remarquer que dans une entreprise privée une telle faute constitue un délit.*

Toujours hors avis du CA, ce sont les autorités de l'État qui ont alertés les maires de l'agglomérations sur les projets du directeur visant à déplacer toute l'offre de soins en dehors du cœur d'agglomération actuel. Quatre mois après, c'est-à-dire il y a 3 semaines, je dois à la vérité de dire que le directeur m'a proposé d'aller rencontrer les maires de l'agglomération ce que j'ai refusé tant que l'institution qui en a la compétence n'aura débattu pour le moins de la question.

Je passe sur l'expulsion de fait du comité de pilotage du CA et de la volonté perfide de faire avaliser en amont du CA le plan directeur par ce comité de pilotage qui n'est porteur d'aucune légitimité institutionnelle.

Tout ceci malheureusement nous amène à un débat tendu précédé de toutes sortes de conclave où des autorités bien

pensantes jouent de toutes les influences pour que le résultat de votre choix soit acquis sans contestation et sans discussion.

Je tiens, dans mon rôle de président du CA du CHU et de représentant du président du Conseil Général à faire en sorte qu'il n'en soit pas ainsi. Notre instance ne fera pas J'impatte d'une discussion ouverte, contradictoire avec tous les éléments d'un choix qui engage notre pays pour des générations.

Les questionnements auxquels nous administrateurs, sommes en droit de poser sont les suivants:

- il y a un urgent besoin pour le CHU d'offrir dans l'immédiat à son personnel médical et non médical des perspectives d'organisation des soins adossée au projet médical qui permettent à une partie pour le moins de ce personnel de toucher du doigt tout de suite des améliorations qualitatives des conditions de travail et la réalisation d'ambitions médicales de qualité au service de notre population. Il y a nécessité de donner sur le moyen et long terme les conditions matérielles à l'application du projet médical présenté par la communauté médicale de cet établissement. Il y a nécessité que l'offre de soins ainsi proposée, tout de suite comme à long terme réponde entre autres priorités à une médecine de proximité pour la population.

Dans ces conditions, et tenant compte des bassins de population et des contraintes inhérentes:

- Faut-il concentrer l'offre de soins de manière unipolaire où place peut-il exister pour une organisation en pôles autonomes répartis sur l'ensemble de l'agglomération y compris le site actuel et les sites proposés?

Le choix du site ou des sites doit-il conditionner l'organisation spatiale du ou des pôles ou bien le concept hospitalier retenu doit-il imposer un site?

Quelles solutions et j'insiste sur le pluriel du terme offrent aux acteurs de santé de ce CHU le plus de chance de palper dans le minimum de temps une transformation qualitative de l'espace de soin sur un, plusieurs ou la totalité des pôles de soins?

Quelles solutions seraient susceptibles de permettre une montée en charge financière des coûts d'investissement de la part de l'État (et des collectivités). En d'autres termes celui-ci est-il prêt à nous suivre sur un projet de 400 millions d'euros actuels ou avons-nous plus de chances de planifier sur plusieurs tranches l'investissement nécessaire?

Quel que soient les cas de figures comment seront programmés les phases de démolition nécessaires et en cas de changement de site quelles sont les solutions de remplacement proposées. Avec en question annexe, quid de Ricou,

de l'hôpital psychiatrique et de l'EFS ? Et surtout quels projets ont été établis et financés pour les espaces libérés par les démolitions envisagées?

Voilà quelques unes des préoccupations que nous aurions souhaité introduire dans notre lettre d'intention si le CA avait été consulté en amont et je suis sûr que tous les administrateurs ici présents auraient enrichi ce questionnement.

C'est dans cet état d'esprit que nous allons entendre les propositions de projet médical présenté par la présidente de la CME puis les argumentations préparées à notre intention ce jour concernant le projet directeur.

Au terme des débats je m'efforcerai de faire des propositions au conseil pour ne pas plonger le CHU dans une impasse face à cette décision aussi importante que mal amenée.

Le président du CA du CHU de Pointe-à-Pitre/Abymes,

Le Docteur Jacques BANGOU

P-A-P, le 29 Juin 2005

Après cette déclaration, JOLIVIERE déclara en substance « **je fais mon travail, tel que définit par ma hiérarchie, personne n'empiétera sur mes prérogatives de directeur** »... Au membres du Conseil d'Administration, il supplie : « **je vous en conjure, votez ce projet avant qu'il ne soit trop tard...le terrain de Baie-Mahault est le meilleur terrain disponible aujourd'hui...j'ai l'habitude de construire des hôpitaux ... faites-moi confiance Le ministre de la Santé soutient le projet ..., etc**».

Problème, cependant.... Le CHU ne dispose même pas d'1 Euro pour financer ce projet de plus de 400.000.000,00 €

LA PLI BEL AN BA LA BAY.....